

Contrat de garantie supplémentaire

Ceci est un contrat légal (ci-après désigné le « Plan »). En l'achetant, vous convenez qu'il s'agit d'un tel contrat et vous reconnaissez que vous avez eu l'occasion de lire les conditions générales énoncées aux présentes. Ce Plan n'est pas un contrat d'assurance. En achetant ce Plan, vous consentez à ce que des renseignements personnels soient recueillis, utilisés et divulgués par Asurion Consumer Solutions of Canada, Corp. et par la Continental Casualty Company, succursale canadienne, comme décrit ci-dessous, ce qui comprend le droit de partager vos renseignements personnels avec Costco Wholesale Canada, Ltd., le vendeur de ce Plan.

OBLIGÉ : Les sociétés faisant l'objet d'une obligation en vertu de ce Plan sont les suivantes : dans toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique, il s'agit d'**Asurion Consumer Solutions of Canada, Corp.**, située au 900-1959, Upper Water Street, Halifax, (Nouvelle-Écosse), B3J 3N2, Canada, téléphone 1 866 856-3882. En Colombie-Britannique, il s'agit de **Continental Casualty Company, succursale canadienne**, située au 66 Wellington Street West, Suite 3700, Toronto, (Ontario), M5K 1J5, Canada, téléphone 1 800 831-4262.

Définitions : Dans le présent Plan, les mots (1) « nous », « notre » ou « nos » désignent la société obligée, comme indiqué ci-dessus; (2) « administrateur » désigne Asurion Consumer Solutions of Canada, Corp. (« Asurion »). Vous pouvez communiquer avec l'administrateur par écrit à l'adresse suivante : 900-1959, Upper Water Street, Halifax, (Nouvelle-Écosse), B3J 3N2, Canada; (3) « Costco Canada » désigne Costco Wholesale Canada, Ltd.; (4) « produit » désigne le bien de consommation que vous avez acheté en même temps que ce Plan et qui est couvert par ce Plan; (5) « vous » et « votre » désignent la personne ayant acheté le produit et ce plan; (6) « bris » se rapporte aux défaillances mécaniques ou électriques des produits causées par les défauts de matériel ou de fabrication, l'usure normale, l'exposition à la poussière, à la chaleur ou à l'humidité, et les surtensions; (7) « services de concierge de Costco Canada » désigne le service fourni par Costco Canada à ses membres en règle pendant la durée du Plan.

Consignes : Vous devez conserver votre preuve d'achat pour ce produit; elle fait partie intégrante de ce Plan. Ce document pourra être demandé lorsque vous faites une demande de service. Ce Plan, y compris les modalités, conditions, restrictions et exclusions, la preuve d'achat qui reprend le prix d'achat du Plan et l'identification du produit constituent la totalité de l'entente.

Ce qui est couvert : Ce plan couvre le prix des pièces et de la main-d'œuvre nécessaires à la réparation de votre produit si celui-ci subit un bris qui n'est pas couvert par une police d'assurance ou un autre contrat d'entretien. Si nous déterminons que nous ne pouvons pas réparer votre produit selon les modalités de ce Plan, nous le remplacerons par un produit de qualité et de performance similaires au produit d'origine, selon les normes du fabricant, ou, à notre seule discrétion, nous vous remettrons un bon, une carte-cadeau ou un chèque d'un montant égal au prix d'achat original du produit, taxes comprises, indiqué sur votre preuve d'achat, pour obtenir un produit de remplacement auprès du détaillant. Les matériaux fournis comme pièces de rechange pourraient être obtenus d'un fabricant autre que le fabricant original du produit si les pièces de rechange du fabricant original ne sont pas disponibles ou coûtent plus cher. Si nous remplaçons votre produit par un bon, une carte-cadeau ou un chèque selon les modalités des présentes, nous aurons satisfait à toutes nos obligations selon les modalités de ce Plan.

Le Plan de couverture rehaussé inclut ce qui suit à compter de la date d'achat :

- Protection contre les surtensions à compter de la date d'achat.
- Altération des aliments : si vous avez acheté un plan pour un réfrigérateur ou un congélateur, les pertes de nourriture attribuables à des bris couverts vous seront remboursées à hauteur de 300 \$ par réfrigérateur ou congélateur et par incident pendant la période indiquée sur votre preuve d'achat. Vous devrez présenter une preuve documentée des pertes;
- Indemnité de blanchisserie : si vous avez acheté un plan pour une machine à laver ou une sècheuse, les services de blanchisserie vous seront remboursés à hauteur de 50 \$ par réparation admissible si votre produit est hors d'usage pour plus de sept (7) jours consécutifs. Présentez une liste détaillée à l'administrateur pour toute demande de remboursement de services de blanchisserie;
- Remboursement des produits d'entretien préventif : recevez un remboursement équivalent à 25 % du coût de certaines pièces d'entretien préventif (y compris les filtres d'eau et d'air, les brosses de serpentins de réfrigérateurs, les brosses antipeluche de sècheuses, les conduits en aluminium, les tuyaux pour laveuse et les désodorisants pour laveuse). Le remboursement des pièces d'entretien préventif est assujéti à une limite de 500 \$ pour la durée du plan. Présentez une copie de votre preuve d'achat à l'administrateur pour obtenir le remboursement.

Durée de la couverture : Les modalités du Plan sont en vigueur dès le jour de votre achat et se poursuivent pour la période indiquée sur votre preuve d'achat. Sauf pour les modalités du Plan de couverture rehaussé décrite ci-dessus qui couvrent à partir de la date d'achat, les autres modalités de la couverture du Plan commencent à la date d'expiration de la garantie conventionnelle du fabricant et du service de concierge de Costco Canada et se poursuivent jusqu'à la fin de la durée de votre Plan, à moins d'annulation ou de satisfaction selon les conditions énoncées aux présentes. Le Plan inclut la garantie conventionnelle du fabricant et du service de concierge de Costco Canada; il ne remplace pas la garantie conventionnelle du fabricant ou le service de concierge de Costco Canada, mais il offre certains avantages supplémentaires pendant la durée de la garantie conventionnelle du fabricant et du service de concierge de Costco Canada. Après l'expiration de la garantie conventionnelle du fabricant et du service de concierge de Costco Canada, le Plan continue à offrir certains avantages de la garantie conventionnelle du fabricant et du service de concierge de Costco Canada en plus de certains avantages supplémentaires décrits dans les conditions générales du Plan. Si nous remplaçons le produit ou que nous vous remettons un chèque ou une carte-cadeau équivalant à la valeur du produit, incluant les taxes, comme indiqué sur la preuve d'achat, nous aurons satisfait à toutes nos obligations selon les modalités de ce Plan. Si toutefois votre produit est en réparation à un centre de service autorisé à l'expiration du Plan, la durée du Plan sera prolongée jusqu'à l'exécution de la réparation.

Demande de service/déroulement : En cas de défaillance de votre produit, téléphonez au 1 888 531-8881 ou visitez le www.asurion.com/excellenceplus, en tout temps. Vous devez obtenir une autorisation par téléphone pour avoir droit à une réparation. Les réparations effectuées sans autorisation pourraient ne pas être couvertes. Si le service à domicile est inclus pour la durée de la garantie conventionnelle du fabricant, les services correspondants seront prodigués dans le cadre de ce Plan. Si le service à domicile n'est pas inclus, à moins d'avis contraire, vous devrez assumer le transport ou les frais de transport du produit au centre de service dans le but d'effectuer les réparations. Les matériaux fournis comme pièces de rechange pourraient être obtenus d'un fabricant autre que le fabricant original du produit si les pièces de rechange du fabricant original ne sont pas disponibles ou coûtent plus cher. Nous vous proposons de l'assistance en langue étrangère au besoin.

Services internationaux (Plans de service seulement) : Si vous faites une demande de service pour votre produit à l'extérieur du Canada, veuillez téléphoner au 1 703 956-7795. Si le produit est encore couvert par la garantie conventionnelle du fabricant ou le service de concierge de Costco Canada, vous devrez communiquer avec le fabricant ou avec Costco Canada. Si le produit n'est plus couvert par la garantie conventionnelle du fabricant ou le service de concierge de Costco Canada, vous devrez vous rendre dans un centre de service de votre région pour obtenir une soumission et une autorisation pour la réparation, faire faire la réparation, la payer au centre de service et nous faire parvenir la facture de ladite réparation. Nous vous rembourserons le montant autorisé en vous faisant parvenir un chèque en dollars canadiens qui sera expédié à une adresse canadienne ou prise en charge par le réseau postal canadien.

Politique anti-citrons : Si nous réparons le même bris trois (3) fois et qu'après vérification, le même bris de produit doit être réparé une quatrième (4) fois, à notre seule discrétion, nous vous remettrons un bon, une carte-cadeau ou un chèque d'un montant égal au prix d'achat original du produit, taxes comprises, comme indiqué sur votre preuve d'achat. La politique anti-citrons ne s'applique pas aux réparations effectuées pendant que l'article est couvert par la garantie conventionnelle du fabricant. Les vérifications d'entretien préventif, les nettoyages, les diagnostics et la formation du client ne sont pas considérés comme des réparations aux fins de la politique anti-citrons.

Limite de la garantie : Dans le cadre du présent Plan, la garantie pour toute réclamation unique se limite au moindre des montants suivants : (1) réparations autorisées; (2) remboursement des réparations autorisées; ou (3) prix que vous avez payé à l'achat du produit. La limite de la garantie dans le cadre de ce Plan correspond au prix d'achat que vous avez payé pour le produit. Si le total des coûts de toutes les réparations autorisées excède le prix total d'achat du produit, nous aurons satisfait à toutes nos obligations conformément à ce Plan.

Option de transfert gratuit : Le Plan peut être transféré à un propriétaire subséquent du produit sans frais supplémentaires. Il n'y a aucune restriction pourvu que votre Plan soit valide. Composez le 1 888 531-8881 pour transférer le Plan. Vous devrez fournir le numéro du Plan, la date du transfert ainsi que les coordonnées du nouveau propriétaire, incluant son nom, son adresse complète et son numéro de téléphone.

Responsabilité du fabricant et de Costco Canada : Les pièces et les services couverts pendant la période de garantie conventionnelle du fabricant et du service de concierge de Costco Canada constituent l'entière responsabilité du fabricant et de Costco Canada.

Produits de remplacement : Nous pouvons remplacer votre produit par un **NOUVEAU PRODUIT, UN PRODUIT REMIS À NEUF OU UN PRODUIT DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE SIMILAIRES AU PRODUIT D'ORIGINE, SELON LES NORMES DU FABRICANT.**

EXCLUSIONS : (1) DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUT RETARD DANS LA PRESTATION DE SERVICES PRÉVUS AUX PRÉSENTES; LA PERTE DE JOUISSANCE PENDANT QUE LE PRODUIT EST À UN CENTRE DE RÉPARATION OU EN ATTENTE DE PIÈCES; LES PERTES COMMERCIALES, LES PERTES DE BÉNÉFICES, LE TEMPS D'ARRÊT ET LES RÉCLAMATIONS EN TEMPS ET EN EFFORTS; (2) TOUT PROBLÈME PRÉEXISTANT SURVENU AVANT LA DATE DE PRISE D'EFFET DU PRÉSENT PLAN; (3) DOMMAGES CAUSÉS PAR L'UTILISATION ABUSIVE, LE MÉSUSAGE, L'INTRODUCTION D'OBJETS ÉTRANGERS DANS LE PRODUIT ET LES MODIFICATIONS NON AUTORISÉES DU PRODUIT; (4) NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS DU FABRICANT; (5) ACTES DE TIERS (INFESTATION D'INSECTES, INCENDIE, COLLISION, VANDALISME, VOL, ETC.); (6) PERTE OU DOMMAGES CAUSÉS PAR LES ÉLÉMENTS OU UNE CATASTROPHE NATURELLE; (7) PERTE OU DOMMAGES EN RAISON DE GUERRE, D'INVASION, OU D'ACTE D'UN ENNEMI ÉTRANGER, D'HOSILITÉS, DE GUERRE CIVILE, DE RÉBELLION, D'ÉMEUTE, DE GRÈVE, DE PERTURBATION DU TRAVAIL, DE LOCK-OUT OU DE MOUVEMENTS POPULAIRES; (8) DOMMAGES COUVERTS PAR UNE AUTRE GARANTIE OU UN AUTRE CONTRAT D'ENTRETIEN; (9) ENTRETIEN PRÉVENTIF; (10) DOMMAGES NON SIGNALÉS DANS LES TRENTE (30) JOURS SUIVANT L'EXPIRATION DE CE PLAN; (11) DOMMAGES À UN PRODUIT DONT LE NUMÉRO DE SÉRIE A ÉTÉ EFFACÉ OU ALTÉRÉ; (12) DOMMAGES CAUSÉS PAR UNE RÉPARATION EFFECTUÉE PAR DU PERSONNEL NON AUTORISÉ; (13) COÛTS DE REMPLACEMENT DE TOUTE PIÈCE PERDUE OU CONSOMMÉE (BOUTONS, PILES, SACS, COURROIES, ETC.); (14) DOMMAGES LIÉS À L'APPARENCE DU PRODUIT ET PROBLÈMES LIÉS À DES INSTALLATIONS OU À DES RÉPARATIONS NON AUTORISÉES PAR LE FABRICANT OU INAPPROPRIÉES; (15) PRODUIT UTILISÉ À DES FINS COMMERCIALES (PAR DES ORGANISATIONS À USAGERS MULTIPLES), LOUÉ AU PUBLIC OU UTILISÉ DANS LES ESPACES COMMUNS DE MAISONS MULTIFAMILIALES (L'UTILISATION D'UN PRODUIT À CES FINS ANNULE LE PRÉSENT PLAN); (16) PRODUITS NON INDIQUÉS DANS CE PLAN; (17) HONORAIRES

CONTRACTUELS D'UNE TIERCE PARTIE (À L'EXCLUSION DES CONTRATS DE RÉPARATION AVEC LE PERSONNEL AUTORISÉ); (18) PROBLÈMES QUI NE PEUVENT ÊTRE REPRODUITS OU DIAGNOSTIQUÉS ET NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS DU FABRICANT; (19) DÉFAILLANCE, PIÈCE OU COÛT DE MAIN-D'ŒUVRE ATTRIBUABLES À UN RAPPEL DU FABRICANT; (20) RÉPARATION OU REMPLACEMENT ATTRIBUABLES À DES DÉFECTUOSITÉS ANTÉRIEURES À L'ACHAT DU PRÉSENT PLAN; (21) ENTRETIEN OU REMPLACEMENT EFFECTUÉ À L'EXTÉRIEUR DU CANADA; (22) NETTOYAGE ET ALIGNEMENT; (23) VOL OU PERTE; (24) FRAIS DE RÉINSTALLATION; (25) RESPONSABILITÉ ENVERS LES BIENS OU LES DOMMAGES MATÉRIELS, LES BLESSURES OU LE DÉCÈS D'UNE PERSONNE DÉCOULANT DU FONCTIONNEMENT, DE L'ENTRETIEN OU DE L'UTILISATION DU PRODUIT; (26) DOMMAGES CAUSÉS PAR UN ENTRETIEN PRÉVENTIF INAPPROPRIÉ; (27) PIÈCES COINCÉES OU ENDOMMAGÉES EN RAISON DE L'UTILISATION D'UNE QUANTITÉ INSUFFISANTE DE LUBRIFIANTS OU DE LIQUIDE DE REFRIGÉRATION, DE LUBRIFIANT CONTAMINÉ OU INAPPROPRIÉ OU DE CARBURANT ÉVENTÉ, CONTAMINÉ OU INAPPROPRIÉ, OU ENDOMMAGÉES PAR LE GEL OU LA SURCHAUFFE; (28) PRODUIT DONT LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ONT ÉTÉ RETIRÉS, CONTOURNÉS, DÉACTIVÉS OU ALTÉRÉS.

Aucune franchise : Aucune franchise n'est applicable dans le cadre de ce Plan.

Aucun renouvellement : Le Plan n'est pas renouvelable.

Annulation : Vous pouvez annuler votre Plan dans les quatre-vingt-dix (90) premiers jours suivant l'achat en vous présentant à l'entrepôt Costco de votre région. Vous pouvez également l'annuler en tout temps en envoyant un avis écrit à Asurion, Protection Plan, Attn. Correspondence Department, P.O. Box 1818, Sterling, VA 20167, USA. Si le Plan est annulé par l'une ou l'autre des parties : (a) dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception de ce Plan, vous serez pleinement remboursé tant qu'aucun service n'a été rendu; (b) après quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception de ce Plan, vous recevrez un remboursement au prorata, moins le coût de tout service reçu. À notre discrétion, ou à la discrétion d'Asurion, ce Plan peut être annulé en cas de fraude ou de représentation trompeuse, y compris, sans s'y limiter, l'utilisation commerciale ou la location du produit. Toute réparation ou tout remplacement non autorisé annulera également ce Plan, à notre discrétion. Dans l'éventualité de l'annulation du Plan, nous vous ferons parvenir un avis écrit avant les quatre-vingt-dix (90) jours précédant la date de prise d'effet de l'annulation.

Renseignements personnels : Les renseignements personnels, comprenant de l'information factuelle ou subjective (enregistrée ou non) concernant un individu reconnaissable et qui sont recueillis relativement au Plan (ci-après désignés « renseignements personnels »), seront recueillis, utilisés et divulgués par Costco Canada et Asurion aux fins de l'administration du Plan, y compris l'étude, l'évaluation et le traitement des demandes, la création et la tenue des dossiers, et de la prestation du service à la clientèle. Costco Canada et Asurion peuvent échanger les renseignements personnels nécessaires à la réalisation de ces mandats. Les renseignements personnels peuvent également être utilisés et divulgués à d'autres fins, avec votre consentement, ou en vertu des lois applicables. Pour obtenir des renseignements complémentaires (y compris relativement à l'utilisation de fournisseurs de services situés à l'extérieur du Canada dans le cadre de ce Plan), ou pour demander l'accès à vos renseignements personnels ou la modification de ceux-ci, veuillez communiquer avec Asurion au 1 888 531-8881 ou par écrit à : P.O. Box 1818, Sterling, VA 20167, USA. Toute demande d'accès doit être formulée par écrit. Vous pouvez aussi obtenir une copie de la politique de confidentialité d'Asurion en visitant le site <https://www.asurion.com/privacy-policy/>.

Résidents du Québec

Vous avez le droit de demander l'accès à vos renseignements personnels et de demander que toute information inexacte soit corrigée. Pour ce faire, vous pouvez envoyer une demande écrite incluant tous les détails à : P.O. Box 1818, Sterling, VA 20167, USA.

Stockage des données : Vos renseignements personnels pourraient être traités et stockés aux États-Unis et, sous réserve des lois applicables, les autorités américaines pourraient y avoir accès.

Variations par province ou territoire :

Les variations suivantes prévaudront par province ou par territoire, le cas échéant.

En Colombie-Britannique, les droits d'annulation suivants s'appliquent.

Avis de droit d'annulation (contrat de service futur) (article 19[m] de la *Business Practices and Consumer Protection Act*).

La *Business Practices and Consumer Protection Act* s'applique à ce Plan.

Vous pouvez annuler ce Plan à partir de la journée d'adhésion, jusqu'à dix (10) jours après avoir reçu votre copie du Plan. Aucune raison d'annulation n'est nécessaire.

Si vous ne recevez pas les produits ou les services dans les trente (30) jours suivant la date indiquée dans le Plan, vous pouvez annuler ce Plan jusqu'à un an suivant cette date. Vous renoncez à ce droit si vous acceptez la livraison après trente (30) jours. Il existe d'autres motifs d'extension concernant la politique d'annulation.

Si vous annulez ce Plan, le détaillant a quinze (15) jours pour rembourser la valeur au comptant et toute reprise, ou la valeur au comptant de la reprise. Vous devez ensuite retourner la marchandise.

Pour annuler le Plan, vous devez envoyer un avis d'annulation écrit à l'adresse indiquée dans ce Plan. Conservez une trace écrite de l'avis d'annulation en le faisant parvenir par exemple par courrier recommandé, par courrier électronique ou par télécopieur, ou en le remettant en main propre. Si vous envoyez l'avis d'annulation par courrier, par télécopieur ou par courrier électronique dans les délais prescrits, il sera valide même si le détaillant ne reçoit pas l'avis dans le délai imparti.

Avis de divulgation en vertu de la *Financial Institutions Act* de la Colombie-Britannique : La *Financial Institutions Act* de la Colombie-Britannique exige que l'information contenue dans cet avis de divulgation soit donnée par écrit à un client avant l'achat. Cette transaction est entre vous et Continental Casualty Company. En établissant la transaction décrite ci-dessus, Costco Canada, l'employeur de l'associé aux ventes, représente Continental Casualty Company. Costco Canada ne détient aucun intérêt dans Continental Casualty Company. Continental Casualty Company ne détient aucun intérêt dans Costco Canada. Après conclusion de cette transaction, Costco Canada sera rémunérée sous forme de frais versés sur le prix d'achat du Plan. La *Financial Institutions Act* interdit à Continental Casualty Company, à Costco Canada et à ses associés de rendre la conclusion de cette transaction conditionnelle à d'autres affaires ou transactions avec l'institution financière ou avec toute autre personne ou société.

Ce contrat a été émis conformément aux activités d'assurance de l'assureur au Canada, en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (en vigueur au Canada).

Colombie-Britannique: Veuillez enregistrer votre produit en visitant le site www.asurion.com/excellenceplus ou en téléphonant sans frais au 1 888 531-8881.

En Ontario, au Manitoba, en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve, les droits d'annulation suivants s'appliquent.

DROITS D'ANNULATION DE L'ACHETEUR

Vous pouvez annuler ce Plan à partir de la journée d'adhésion, jusqu'à dix (10) jours après avoir reçu votre copie du Plan. Aucune raison d'annulation n'est nécessaire.

Si vous ne recevez pas les produits ou les services dans les trente (30) jours suivant la date indiquée dans le Plan, vous pouvez annuler ce Plan jusqu'à un (1) an suivant cette date. Vous renoncez à ce droit si vous acceptez la livraison après trente (30) jours. Il existe d'autres motifs d'extension concernant la politique d'annulation. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, communiquez avec votre bureau des pratiques commerciales et de la protection des consommateurs provincial ou territorial.

Si vous annulez ce Plan, le détaillant a quinze (15) jours pour rembourser la valeur au comptant et toute reprise, ou la valeur au comptant de la reprise. Vous devez ensuite retourner la marchandise.

Pour l'annuler, vous devez envoyer un avis d'annulation écrit à l'adresse de l'administrateur du Plan (voir paragraphe « DÉFINITIONS »). Conservez une preuve écrite de l'avis d'annulation en le faisant parvenir par exemple par courrier recommandé ou par télécopieur, ou en le remettant en main propre.

Les parties ont demandé que le présent contrat de garantie supplémentaire et tous les documents y afférents soient rédigés en anglais seulement. The Parties have requested that this contract of additional warranty and all related documents be drawn up in English only.

Pour obtenir une copie en gros caractères des conditions générales de ce contrat de garantie supplémentaire, veuillez composer le 1 888 531-8881.

Administré par :

Asurion

P.O. Box 1340 • Sterling, Virginia 20167, USA • 1-888-531-8881

© Asurion, LLC, 2019. Tous droits réservés.

381 (10/16)